ART. UNIQUE N° 726

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 726

présenté par M. David Habib et M. Taupiac

à l'amendement n° 549 de M. Caron

-----

## ARTICLE UNIQUE

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.